

PROCEDURE REGIONALE - CIRCUIT DES AES

1ère situation : AES professionnels

Président :

Dr E. BILLAUD (collège 1)

Vice-Présidente :

M. S. VALLÉE (collège 3)

Membres du Bureau :

Dr C. ALLAVENA (collège 4)
M. C. BONNIN (collège 3)
Dr J. BROCHARD (collège 1)
M. F. CHARRIER (collège 4)
Dr V. DELBOS (collège 2)
Dr. H. HITOTO (collège 2)
Dr S. LEAUTEZ (collège 1)
M. S. VALLÉE (collège 3)

Membres Titulaires du Comité :

Collège 1 représentant des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux

Dr J. BROCHARD
Dr S. LEAUTEZ
Dr I. LORENTE
Dr V. LOUBERSAC
Dr F. MOAL
Dr L.-J. NATALI

Collège 2 : représentants des professionnels de santé et de l'action sociale

Mme L. BUET
Dr J. COUTHERUT
Dr V. DELBOS
Dr P. DUDREUIL
M. E. FOUCAUD
M. O. GARREAU
Mme M. HENRIQUET
Dr H. HITOTO
Mme M. KEITA

Collège 3 : représentants des malades et des usagers du système de santé

M. C. BONNIN
Mme M. FAZAL-CHENAI
Mme B. LAUBERT
M. J.-Y. LE MAGUERESSE
M. S. VALLÉE

Collège 4 : personnalités qualifiées

Dr C. ALLAVENA
Mme M.-A. BENATRE
M. F. CHARRIER
Dr A. CHASLERIE
Mme V. PONDAVEN
Mme E. QUELENNEC

Coordination administrative: A. BOUMIER

- en urgence, évaluation du risque de contamination par téléphone

- en cas d'AES grave ou d'impossibilité d'évaluer le risque de contamination par téléphone, l'infectiologue convoquera le soignant pour une consultation en urgence

Pendant les heures ouvrables (9h-17h) : appel au secrétariat des services spécialisés dans la prise en charge VIH

- ✓ CHU de Nantes – service maladies infectieuses et tropicales : 02-40-08-31-12 (service du Pr. RAFFI) - demander un médecin présent)
- ✓ CHU d'Angers – service maladies infectieuses et tropicales : secrétariat du Dr ABGUEGUEN 02-41- 35 -32-79 et demander le médecin d'astreinte pour la journée et le service des urgences la nuit.
- ✓ Centre hospitalier du Mans – service maladies infectieuses et tropicales : 02-43-43-26-14 (service du Dr. HITOTO)
- ✓ Centre hospitalier départemental de la Roche sur Yon – service de médecine Post-Urgence: 02-51-44-64-95 (service du Dr. BLEHER)
- ✓ Centre Hospitalier de St Nazaire – service de Médecine Polyvalente : 02-40-90-75-24 (demander Dr. MICHAU)
- ✓ Centre Hospitalier de Laval – service de médecine interne : 02-43-66-51-53 (demander Dr. VATAN)
- ✓ Centre hospitalier de Cholet – service de médecine Post-urgences-médecine Interne : 02-41-49-61-22 (demander Dr. BREUX ou Dr. COURTOIS)

En dehors des heures ouvrables : contacter les services des urgences (SAU) des centres hospitaliers.

- ❖ **OUTIL** : Un guide complet d'aide à la prise en charge des AES professionnels avait été rédigé par la commission AES du COREVIH

2ème situation AES non professionnel chez l'adulte

Pendant les heures ouvrables : Consultation médicale dans les 4 heures (et jusqu'à 48h) auprès des CEGIDD - **EN CAS D'URGENCE, PRIVILEGIER LE TELEPHONE**

- ✓ CEGIDD 44 : Dr. Julie COUTHERUT julie.coutherut@chu-nantes.fr ou cfpd44@chu-nantes.fr
CeGIDD de Nantes : Dr. Marion PATOUREAU marion.patoureau@chu-nantes.fr. 02 40 08 31 19
CeGIDD de St Nazaire : Dr Christophe MICHAU c.michau@ch-saintnazaire.fr. 02 40 90 52 22

(Antennes au Centre Hospitalier Erdre et Loire et au Centre Hospitalier - Châteaubriant - Nozay- Pouancé en lien avec le service des urgences)

- ✓ CEGIDD 49 (siège CHU d'Angers) : Dr. Valérie DELBOS valerie.delbos@chu-angers.fr

(Antenne au Centre Hospitalier de Cholet)

- ✓ CEGIDD 85 (siège CH La Roche sur YON) : Dr. Yvan POIRIER yvan.poirier@chd-vendee.fr

(Antennes au Centre Hospitalier Départemental Vendée - Montaigu, Centre Hospitalier Départemental Vendée - Luçon, Centre Hospitalier Côte de Lumière - Olonne sur Mer, Centre Hospitalier Loire Vendée Océan - Challans, Centre Hospitalier de Fontenay le Comte)

- ✓ CEGIDD 53 (siège CH LAVAL) : Dr. Lise JACQUES-NATALI lise.jacques-natali@chlaval.fr ou Dr Hélène DROUIN helene.drouin@chlaval.fr

(Antennes au CH de Mayenne et CH du Haut-Anjou à Château Gontier)

- ✓ CEGIDD 72 (Siège CH Le Mans) : Dr. Hikombo HITOTO hhitoto@ch-lemans.fr

(Antennes aux CH de Sablé sur Sarthe, Maison de santé du Pays Fléchois)

En dehors des heures ouvrables : contacter les services des urgences (SAU) des centres hospitaliers.

Consultation de suivi dans un délai de 4 jours par un médecin spécialiste au sein des services spécialisés dans la prise en charge VIH sus-cités sauf pour le CHU de Nantes (suivi assuré par le CeGIDD) et pour le 53 (consultation de suivi assurée par le Dr VATAN, service de médecine interne, ou par le CeGIDD53).

- ❖ **OUTIL** : Des livrets d'information peuvent être remis aux personnes lors de cette consultation :

Il est rappelé que les livrets d'information patients distribués au sein des SAU de la région peuvent être personnalisés avec les logos et coordonnées de chaque centre hospitalier. Le COREVIH prend en charge son édition.

A ce jour, les livrets sont utilisés aux CHU de Nantes, CHD Vendée, CH St Nazaire, le CH de Laval, Ch du Mans et CH de Châteaubriant-Nozay-Pouancé).

Il est précisé que ces livrets ont été traduits en anglais (au verso).

3ème situation : AES chez l'enfant

Orienter l'enfant pour une consultation médicale spécialisée d'évaluation du risque de contamination en urgence dans les 4 heures après l'AES

Contactez les services d'urgences pédiatriques du centre hospitalier le + proche